



## Syndic bénévole et enregistrement de la copro sur registre

-----  
Par copro90

Bonjour

J'ai été récemment élu président du syndic bénévole d'une copropriété. Je dois procéder à l'inscription sur le registre des copro (oui, nous sommes très en retard) mais je me heurte à quelques difficultés pour compléter les rubriques. Par exemple :

-notre règlement de copro date de 1958 et n'a pas bougé depuis. Est-ce bien raisonnable d'enregistrer une copro dont le règlement n'est plus du tout à jour ?

-ce qui tient lieu de comptabilité ce sont... de simples relevés de compte. Or, toute une rubrique sur la plateforme d'enregistrement concerne l'exercice comptable de la copro qui n'existe donc pas. Est-il cependant possible de poursuivre l'enregistrement sans cela (au risque de donner de fausses informations) ou faut-il urgemment stopper le processus et procéder auparavant au "dépoussiérage" de la copro ?

Merci pour votre éclairage.

Cordialement

-----  
Par isernon

bonjour,

dans une copropriété, le poste de président de syndic bénévole n'existe pas, il existe le président du conseil syndical et le syndic qui peut être professionnel ou non professionnel et pas obligatoirement bénévole.

il existe également le syndic coopératif.

le syndic précédent a du vous remettre les archives de votre copropriété.

salutations

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Est-ce vraiment une copropriété ?

Qui était syndic avant vous ?

Combien de lots principaux ?

-----  
Par yapasdequoi

Le règlement de copropriété n'a pas de date de péremption... il n'y a pas de "mise à jour" à faire.

Est-ce bien une copropriété ? ou une ASL ?

-----  
Par copro90

Merci pour vos réponses.

Oui il s'agit bien d'une copropriété disposant de 15 lots principaux.

Avant moi il c'était un autre propriétaire qui était syndic. Il est décédé.

-----  
Par yapasdequoi

OK. Et encore avant ? Il n'y a jamais eu de comptabilité conforme à la loi ?  
Normalement vous devez disposer de 10 ans d'archives ...

Avant de pouvoir enregistrer la copropriété, il faudra remettre en ordre la gestion.  
Faites vous aider !

Adhérez à une association qui pour une cotisation minime vous fera profiter de ses conseils et formations.  
Exemple : ARC-UNARC. Mais il y en a d'autres.

-----  
Par copro90

Entendu, merci pour vos infos. Oui, je suis d'accord, il va falloir mettre de l'ordre dans la gestion de la copro.